

18 décembre 2017 – n° 14
170133

BUDGET PRINCIPAL – REGULARISATION NON BUDGETAIRE

Le compte de gestion de la Ville fait apparaître, depuis de nombreuses années, un débit de 533.76 € au compte 2761 – Créances pour avances en garantie d'emprunt.

La Trésorerie de Saint-Dié – Gestion Publique Locale ne retrouve pas trace de l'opération à laquelle cette somme correspond, et l'assimile à une erreur qu'il convient de corriger.

Les recherches entreprises par la Ville montrent que cette somme apparaît déjà dans la balance d'entrée du compte de gestion de 1990, mais ne permettent pas d'apporter d'autres éléments.

La note interministérielle DGCL/DGFIP du 12 juin 2014 relative aux corrections d'erreurs sur exercices antérieurs précise que les anomalies comptables sur exercices antérieurs peuvent être corrigées par situation nette de l'exercice sans transiter par le compte de résultat.

Il est proposé d'enregistrer sur l'exercice 2017, l'écriture non budgétaire suivante :

- Débit du compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisé » : 533.57 €
- Crédit du compte 2761 « créances pour avance en garantie d'emprunt » : .. 533.57 €

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré,

- AUTORISE l'écriture non budgétaire telle que définie ci-dessus.

ADOPTE PAR 31 VOIX POUR
Abstentions : 2 (M. David VALENCE – M. JP BESOMBES)

Extrait certifié conforme
Le Maire,



David VALENCE

Nombre effectif des Membres
du Conseil Municipal..... 35

Nombre des Membres en
exercice..... 35

Nombre des Membres présents
à la séance..... 26

Procurations..... 7

Absences 2

Séance du 18 décembre 2017

Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoint.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT (*arrivé au point n°9 –Procuration à F. Fichter*), Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBAUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT-MATTIONI, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Marie-France LECOMTE, Marie-Claude ANCEL, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Christine URBES, Sébastien ROCHOTTE.

Excusés et ont donné procuration :

Marc FRISON-ROCHE	à	David VALENCE
Christine FELDEN	à	Claude KIENER
Sabriya CHINOUNE	à	Bruno TOUSSAINT
Pierre JEANNEL	à	Issam BENOuada
Christopher ZIEGLER	à	Françoise LEGRAND
Ramata BA	à	Christine URBES
Nadia ZMIRLI	à	Michel CACCLIN

Absentes excusées :

Jacqueline THIRION
Nathalie TOMASI

Madame Gina FILOGONIO est désignée en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.